

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 25 novembre 2024.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, GURTLER Christine, THOMAS Annick, ROCHER Gwladys, LORIC Martine, OFFRET Maryse

Absentes excusées : LE BARBIER Manuela, EVENO Joëlle, FÉRIR Michaël (ayant donné pouvoir à GEORGES Régine), PASCO Marie-Dominique

Secrétaire : OFFRET Maryse

Votants : 8

L'appel est effectué et le quorum est constaté.
Le PV de la séance du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

N° 2024 CCAS 04-010- DÉCISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL 2024 DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-01-004 relative à l'approbation du budget principal 2024 du CCAS ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'effectuer une décision modificative, jointe en annexe, afin d'ajouter des crédits pour régler le capital et les intérêts à l'échéance du prêt n°00030138980.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative n°2 en annexe
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent

N° 2024 CCAS 04-011- ADMISSION EN NON-VALEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Madame la Présidente indique que suite à une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables émanant du service de gestion comptable (anciennement Trésorerie de Vannes Mémimur), il est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Références :

Titre n°14 du 27/05/2010 d'un montant de 258.02 €

Titre n°22 du 09/09/2010 d'un montant de 420.77 €

Titre de 2019 d'un montant de 87.58 €

Titre de 2019 d'un montant de 43.79 €

Pour un total à payer de 810.16 €

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la présente admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

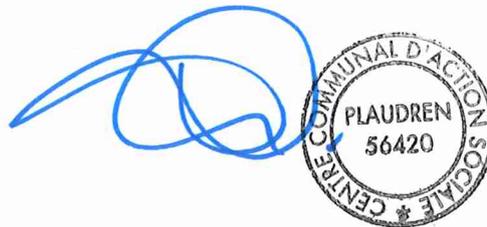
QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h33.

La secrétaire de séance
Maryse OFFRET



La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE



PLAUDREN
56420
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE